**CAS PRATIQUES - Cours du 22 avril 2013 et du 13 mai 2013**

Pensez à :

* formuler les questions pertinentes au regard des règles applicables
* argumenter chaque réponse en vous fondant sur des règles
* formuler une réponse claire

Vous et votre groupe de meilleurs amis êtes particulièrement sensibles aux questions d’environnement.

Domicilié à Nanterre (qui dispose d’un TGI), vous travaillez à Vernouillet (dans le ressort du TGI de Versailles).

Alors que vous subissez des problèmes de santé notamment respiratoires, vous vous rendez compte que la petite usine « Le meilleur engrais », qui est située près de l’entreprise dans laquelle vous êtes salarié, envoie des émanations de gaz susceptibles d’être toxiques.

1) Vous souhaitez demander 5000 euros de dommages-intérêts contre « Le meilleur engrais ».

Quelle juridiction devez-vous saisir ? Comment ?

Pouvez-vous vous présenter seul ou devez-vous être représenté ?

Votre concubin, qui est moins timide que vous, peut-il vous représenter ?

2) Avec vos collègues, vous engagez également une action contre votre employeur en considérant qu’il n’a pas pris les mesures nécessaires pour assurer votre sécurité. Vous demandez à ce qu’il agisse contre « Le meilleur engrais » et demandez l’indemnisation du préjudice subi.

Quelle juridiction devez-vous saisir ? Comment ?

Pouvez-vous vous présenter seul ou devez-vous être représenté ?

Votre concubin, qui est moins timide que vous, peut-il vous représenter ?

Une organisation syndicale se propose d’intervenir à l’instance. Que cela signifie-t-il ?

3) Avec vos amis, vous avez constitué une association pour la défense de la faune et de la flore, « La nature, j’aime ! ». Vous observez que près de l’usine « Le meilleur engrais », là où il y avait de beaux marronniers et de nombreux papillons, plus rien ne pousse.

L’association peut-elle agir pour demander la cessation de la pollution par « Le meilleur engrais » ?

4) Vous apprenez que la société « Le meilleur engrais » a engagé une action contre votre employeur pour faire déclarer que les émanations de gaz de son usine ne sont pas toxiques.

Cette demande a-t-elle des chances d’aboutir ?